



Animation du document d'objectifs du site Natura 2000 " Gorges du Haut Cher "

Groupe de travail " milieux aquatiques et qualité de l'eau "

Compte-rendu de la réunion

le 10 novembre 2011, Marcillat-en-Combraille

Liste des structures conviées :

- Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
- Communauté de communes de Marcillat-en-Combraille
- Conseil Général de l'Allier
- Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau de l'Allier
- Direction Départementale des Territoires de l'Allier
- Office National de l'Eau et du Milieu Aquatique service départemental Allier
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne délégation Allier-Loire amont
- Etablissement Public Loire (*structure animatrice SAGE Cher amont*)
- Fédération de l'Allier pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique
- Union des Pêcheurs Bourbonnais
- Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier
- Syndicat de Production des Eaux du Cher
- EDF - service Energie Rhône-Alpes Auvergne
- Chambre d'Agriculture de l'Allier
- ONF Creuse (*structure animatrice Site N2000 Gorges de la Tardes et vallée du Cher*)
- Club Canoë-Kayak de Lavault-Ste-Anne
- Base nautique de Mazirat
- Association Haut-Cher et Combrailles, d'aujourd'hui à demain
- Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier

Liste des structures absentes :

- Agence de l'Eau Loire-Bretagne délégation Allier-Loire amont
- Chambre d'Agriculture de l'Allier
- ONF Creuse
- Base nautique de Mazirat

Ordre du jour :

1. La thématique dans les objectifs du site Natura 2000, bilan et actualisation
 - A) Rappel de l'état des lieux et des objectifs du document d'objectifs
 - B) Actualisation de ces éléments au regard des connaissances acquises et actions menées
 - C) Rappel des autres politiques, dispositifs et acteurs
 - D) Définition des problématiques et axes de travail propres au site Natura 2000
2. Question diverses

Porter à connaissance :

- Note préparatoire envoyées préalablement aux structures conviées
- Diaporama projeté lors de la réunion

Monsieur Christian CHITO préside la séance et manifeste sa satisfaction d'accueillir les membres à Marcillat-en-Combraille, présents en nombre pour cette première réunion de ce groupe de travail.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. CHITO rappelle l'important travail de recalage du périmètre Natura 2000 mené en 2010, travail à l'origine du report de cette première réunion jusqu'à ce jour. Il rappelle également l'objet de ce groupe de travail, qui, ne pouvant et ne souhaitant se substituer aux travaux du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Cher amont, a été constitué pour procéder à un état des lieux des études menées sur le site et d'en faciliter l'accès aux membres du COFIL et partenaires.

M. CHITO insiste sur le rôle premier du groupe de travail, celui de veiller à la transparence et la diffusion des informations accessibles sur cette thématique et ce conformément aux objectifs du Document d'objectifs (DOCOB).

1.A) Rappel de l'état des lieux et des objectifs du document d'objectifs :

Monsieur Florian VERON présente aux participants une synthèse des principaux points du document d'objectifs relatifs à la thématique de la qualité des milieux aquatiques et de l'eau. Ainsi, le site Natura 2000 représente :

- 15 km de tronçon de la rivière " le Cher " et 15.3 km d'affluents intégrés ;
- 2 habitats naturels d'intérêt communautaire concernés par la thématique de la ressource quantitative et qualitative en eau sur les 5 identifiés au sein du site :

Habitats naturels	Etat de conservation	Argumentaire
<i>Forêt alluviale</i>	<i>Bon</i>	<i>Cordon linéaire continu, pas d'espèces envahissantes recensées, pas d'artificialisation Quasi-disparu au niveau des retenues</i>
<i>Mégaphorbiaie</i>	<i>Bon</i>	<i>Cordons linéaires minces, pas d'espèces envahissantes recensées Faible responsabilité du site</i>

- 7 espèces faunistiques d'intérêt communautaire concernées par la thématique sur les 12 présentes :

Espèce	Etat de conservation	Argumentaire
<i>Loutre d'Europe</i>	<i>Bon</i>	<i>Actuellement en phase de recolonisation (la recolonisation du site représente un enjeu fort)</i>
<i>Sonneur à ventre jaune</i>	<i>Mauvais</i>	<i>habitats potentiels peu représentés (plus présents sur le plateau)</i>
<i>Toxostome</i>	<i>Médiocre</i>	<i>Connaissances et état de conservation à approfondir. Non recensé depuis 1981.</i>
<i>Chabot</i>	<i>Médiocre</i>	<i>Présence avérée sur plusieurs zones (Aval de Prat, Moulin Bréchaille) Donnée de disparition locale (Seuil de Prat)</i>
<i>Lamproie de Planer</i>	<i>Médiocre</i>	<i>Connaissances et état de conservation à approfondir.</i>
<i>Cuivré des marais</i>	<i>Défavorable</i>	<i>habitats potentiels peu représentés</i>
<i>Agrion de Mercure</i>	<i>Défavorable</i>	<i>Connaissances et état de conservation à approfondir.</i>

- 3 espèces faunistiques d'intérêt communautaire jugées potentielles sur le site et liées aux milieux aquatiques :
 - ✓ *le triton crêté (amphibien)*
 - ✓ *la Cordulie à corps fin (libellule)*
 - ✓ *l'Ecrevisse à pieds blancs (crustacé)*

Les facteurs défavorables à la conservation des habitats naturels et habitats d'espèces suscités dans un état favorable à la biodiversité et déterminés lors de la rédaction du DOCOB sont :

- l'assèchement, le comblement des milieux aquatiques (*fossés, mares, ...*)
- l'intervention dans le lit mineur, les travaux en période de reproduction des espèces
- la présence des retenues de Rochebut et de Prat : *diminution de la dynamique de la rivière, changement du faciès du cours d'eau par création de plans d'eau, colmatage des frayères en aval lors des lâchers, obstacle à la migration*
- la diminution de la stabilité des berges (peuplement de peupliers, résineux)
- l'aménagement et le reprofilage des ruisseaux et fossés (*abreuvoirs, ...*)
- la destruction de la végétation herbacée riveraine
- l'introduction d'espèces exotiques envahissantes
- les pollutions

En ce qui concerne la seconde partie de l'état des lieux du document d'objectifs : le diagnostic socio-économique, M. VERON rappelle les principales interactions décrites dans le DOCOB :

- le ***Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Loire-Bretagne***, mentionnant plusieurs préconisations et objectifs spécifiques à la rivière Cher et à sa portion concernée par le site Natura 2000 :
 - ✓ les ouvrages hydroélectriques de Rochebut et de Prat font partie des " ouvrages d'intérêt national ou régional " et devront faire l'objet, dans un délai de 5 ans, d'études visant à mesurer l'impact des éclusées et apprécier les conséquences de leur réduction en matière de sécurité, d'économie et d'écologie, de façon à respecter les objectifs de SDAGE en matière de protection des milieux.
 - ✓ Objectifs de qualité pour le Cher en amont de Montluçon: NO₃ 6 mg/l, Phosphore total 0.1 mg/l, Chlorophylle a totale 10 µg/l, DCO 20mg/l, pesticides totaux 1 µg/l.
 - ✓ Objectifs de quantité pour le Cher en amont de Montluçon: Débit Objectif d'Etiage (DOE) 4 m³/s, Débit Seuil d'Alerte (DSA) 3 m³/s, Débit d'Etiage de Crise (DEC) 0.8 m³/s.

Comme précisé en introduction par M. CHITO, la déclinaison locale de ce document cadre que représente le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Cher amont est en cours de rédaction par l'Etablissement public Loire. Il est rappelé que des investigations plus fines ont été réalisées, en termes d'état des lieux, de définition d'objectifs et de scénarii. Ces actions ont pour certaines été confortées par la concertation de partenaires locaux. L'ensemble de ce travail est suivi et validé par une Commission Locale de l'Eau.

Les participants désireux d'en savoir plus sur cette procédure sont invités à visiter l'espace Internet dédié : <http://www.schema-amenagement-gestion-des-eaux-cher-amont.com>

- ***L'Alimentation en Eau potable produite au sein du site Natura 2000 par le Syndicat de Production d'Eau du Cher (SPEC) :***
Le pompage du SPEC se situe au niveau du barrage de Prat. Lors de la rédaction du document d'objectifs, les volumes prélevés étaient de l'ordre de 14000 m³/j avec 720 m³/h pendant 20 heures en période de pointe.

Les débits d'étiage sont naturellement faibles sur le Cher. Les prélèvements d'eau s'ajoutent à cette déficience naturelle et sont donc extrêmement pénalisants pour les habitats aquatiques et les espèces qui y sont liées.

Dans le cadre du schéma d'alimentation en eau potable et industrielle du secteur Montluçon-Commentry, plusieurs réflexions ont été engagées pour pallier au manque d'eau sur le secteur. Un des scénarios proposé par le schéma d'alimentation en eau potable et industrielle du secteur Montluçon-Commentry est une rehausse du barrage de Rochebut pour augmenter sa production.

Dans le cadre du programme alternatif au barrage de Chambonchard, des mesures ont été définies afin de réduire les pollutions liées à l'activité du SPEC à Prat avec notamment le traitement de la matière organique, le retraitement des boues dans le cadre d'un plan d'épandage, l'arrêt du rejet de particules solides et la mise en place d'un traitement au charbon actif. En 2004, ces mesures n'étaient pas mises en place.

- **Le suivi et la mise en conformité de l'assainissement** : les communes de Lignerolles, Teillet Argenty, St-Genest et Mazirat disposent d'un assainissement collectif pour le bourg, tandis que le reste des habitations est en assainissement autonome. La commune de Ste-Thérence présente un assainissement 100% individuel. Un certain nombre de communes ont terminé la réalisation d'un schéma d'aptitude des sols à l'assainissement : Lignerolles, Teillet-Argenty, St-Genest, Mazirat.

Les rejets issus de l'assainissement individuel défaillant de plusieurs hameaux sont sources de pollutions dans des affluents du Cher : ceci est notamment le cas à Teillet-argenty (*augmentation du pH du ruisseau du Pont Léonard*), Lignerolles (*notamment les rejets du hameau du Mont dans le ruisseau de Mont*), Mazirat et Lavault-Ste-Anne pour une faible partie. La non-conformité des assainissements individuels engendre une pollution diffuse sur l'ensemble des petits affluents du site. Notons cependant que la pollution liée à l'assainissement ne semble pas être la plus importante sur le site. En ce qui concerne les stations d'épuration, il semble que leur fonctionnement soit relativement bon.

- **Les barrages hydroélectriques de Rochebut et Prat** : L'incidence des retenues hydroélectriques sur la qualité de l'eau se pose notamment en termes d'eutrophisation (*diminution de l'oxygène dissous et augmentation de la température de l'eau*) et de remise en suspension des polluants des sédiments des couches supérieures.

Concernant la faune piscicole, les modalités de vidanges des retenues sont un facteur important, ces deux ouvrages constituant par ailleurs des obstacles infranchissables (*hauteurs de 44m et 18m respectivement pour Rochebut et Prat*).

Les barrages de Rochebut et de Prat participent au soutien d'étiage à hauteur d'un débit moyen journalier garanti de 1.3 m³/s.

- **Les activités industrielles et usages menés en amont du site** : l'ancienne activité des mines d'or du Chatelet est responsable d'une pollution importante des terrils par des métaux lourds dont l'arsenic et la proximité de la Tardes (*affluent du Cher*) avec cette friche industrielle est susceptible de diffuser cette pollution.

De même, la problématique des prélèvements et rejets d'origine agricoles n'est pas identifiée au droit du site contrairement à sa partie amont, davantage soumise à l'influence des grandes cultures et source de pollution importantes dans la Tardes.

- **Les activités de loisirs** : les parcours de pêche sur le Cher sont de bonne qualité avec une 1ere catégorie piscicole pour le secteur situé entre la retenue de Prat et l'amont du moulin de Lavault-Ste-Anne, ainsi qu'en amont de la retenue de Rochebut. La retenue est, quant à elle, en deuxième catégorie piscicole.

Bien que bénéficiant d'une promotion à l'échelle départementale, la pression de pêche reste relativement modeste, en dehors du plan d'eau de Rochebut où elle est plus importante. La pratique de la pêche, dans le cadre de la réglementation en vigueur, n'entraîne pas de perturbations significatives.

L'Union des Pêcheurs du Bourbonnais (*Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, gestionnaire de l'activité de pêche sur le site*) procède à des empoissonnements entre Prat et la digue du Moulin de Lavault ainsi que dans les affluents du Cher, de même qu'à des opérations d'entretiens des accès au cours d'eau et du gardiennage.

Les objectifs du document d'objectifs décrivent une totale adéquation entre cette activité et la préservation du site, dès lors que :

- ✓ la qualité des repeuplements est maintenue, grâce à l'utilisation de souches autochtone comme cela est préconisé dans le Schéma Départemental de Vocation Piscicole élaboré par la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Allier ;
- ✓ les travaux d'entretien sont compatibles avec la préservation de certains milieux naturels sensibles tels que les forêts alluviales.

1.B) Actualisation des diagnostics au regard des actions menées et des connaissances acquises :

Monsieur Florian VERON présente aux participants une synthèse des connaissances acquises sur le site depuis la rédaction du document d'objectifs.

Ainsi, l'actualisation du diagnostic écologique se base sur :

- des inventaires scientifiques non spécifiques menés par le CEN Allier ;
- une étude sur la présence de l'Ecrevisse à pieds blancs menée par l'Office National de l'Eau et du Milieu Aquatique en 2009, dans le cadre de l'animation du DOCOB ;
- la mise en œuvre d'un programme départemental d'inventaires et de suivi de la faune piscicole par la fédération de l'Allier pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Monsieur VERON diffuse aux participants un tableau de bord (*ci-après*), destiné à présenter de manière synthétique les résultats d'actions menées en termes de connaissance et de suivi des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire du site.

Monsieur CHITO précise enfin que d'autres études et projets sont en cours. Leur prochaine diffusion permettra d'actualiser le diagnostic socio-économique :

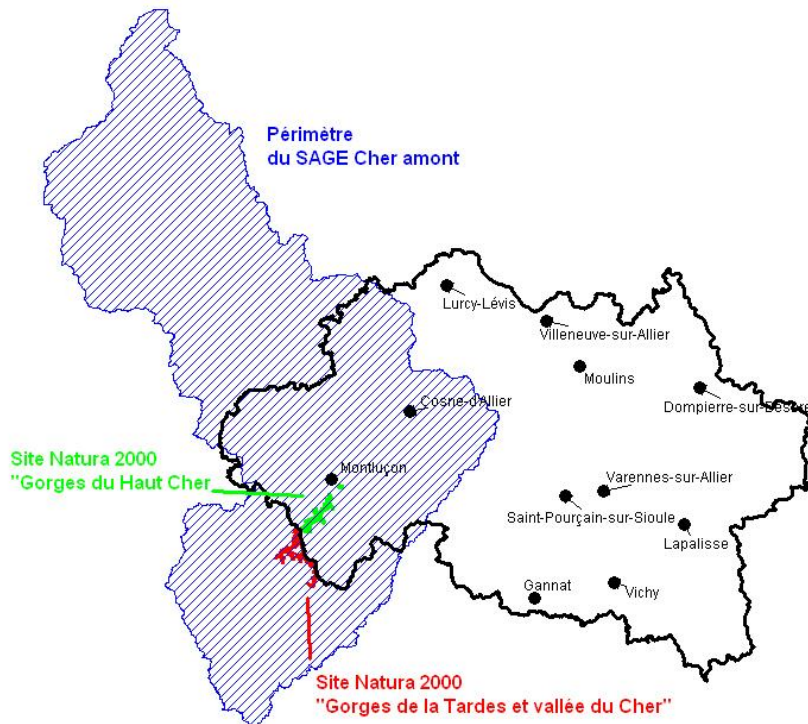
- Finalisation du SAGE Cher amont
- Renouvellement de concession de la retenue de Rochebut
- Suivi de la qualité de l'eau dans le cadre du programme de réhabilitation des mines d'or du Chatelet

1.C) Rappel des autres politiques, dispositifs et acteurs

Monsieur VERON décrit les autres dispositifs et politiques mises en œuvre sur le territoire des gorges du Cher et relatifs à la qualité des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

Afin d'œuvrer de manière pertinente pour le maintien dans un bon état de conservation des milieux aquatiques du site et de sa faune associée, il est tout d'abord rappelé la nécessité d'accompagner les actions menées localement (*maintien de la végétation rivulaire, absence de*

comblement des mares, ...) par un suivi des ressources quantitative et qualitative en eau à l'échelle d'une unité homogène et fonctionnelle telle que le sous bassin-versant. Le dispositif Natura 2000 n'est pas adapté pour mener des actions à cette échelle. Il doit alors s'appuyer sur d'autres dispositifs et acteurs spécifiques comme le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Cher amont.



Périmètres du SAGE Cher amont et des sites Natura 2000 "Gorges du Haut Cher" et "Gorges de la Tardes et vallée du Cher"

Un tour de table des acteurs détenteurs d'informations est mené.

Monsieur Laurent BOISGARD resitue alors le contexte du SAGE Cher amont. Débuté en 2006, cette procédure se trouve dans sa dernière phase d'élaboration, l'adoption du SAGE étant programmée pour 2013. Deux actions en cours et à venir permettront d'apporter des éléments de connaissances pour ce territoire : le suivi de la qualité de l'eau mené dans le cadre du programme de réhabilitation des mines d'or du Chatelet et l'étude de pré localisation des zones humides du sous-bassin versant en 2012.

De même, Monsieur LEDRAPPIER décrit les avancées du dossier de renouvellement de concession de la retenue de Rochebut, notamment en ce qui concerne les études et suivi de la qualité de l'eau. Le portage de cette procédure a depuis peu été repris par la région Auvergne (*Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement*).

Ces différents programmes n'étant pas achevés, les données ne peuvent à ce jour être diffusables. Monsieur CHITO convient avec ces acteurs ainsi que les services de l'Etat présents d'une diffusion auprès du comité de pilotage du site et de ce groupe de travail à l'issue de l'achèvement des procédures.

Monsieur LELIEVRE décrit les pêches électriques menées en 2009 et 2011 sur deux stations au sein du site Natura 2000 "Gorges du Haut Cher" (*aval du barrage du Prat, Moulin Bréchaille*). Les résultats de ces inventaires révèlent une proportion significative d'espèces piscicoles bio-indicatrices d'une bonne qualité de l'eau et des milieux aquatiques (*Chabot*).

Le calcul de l'Indice Poisson Rivière (NF T90-344) donne les valeurs d'IPR correspondant à une qualité du peuplement piscicole jugée bonne.

Monsieur LELIEVRE souligne cependant que cet indice a été dégradé en 2011 pour la station en aval du SPEC, les valeurs d'IPR passant de bonne à mauvaise.

Les premières interprétations de cette tendance sont un certain déséquilibre hydrologique au regard de l'exigence des espèces affiliées à la 1^e catégorie piscicole. Une colonisation du substrat par des algues filamenteuses a également été observée.

Monsieur décrit quant à lui les activités de suivi de la qualité des eaux superficielles menées par le Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau.

24 points répartis au niveau départemental sont ainsi suivis avec des suivis complémentaires menés de manière aléatoire au niveau des sous-bassins versants.

De même, les stations d'épuration des différentes agglomérations sont évaluées ainsi que les différentes démarches d'application de l'assainissement collectif.

Monsieur dévoile la possibilité pour le BDQE de diffuser les mesures de suivi du confinement des mines d'or du Chatelet de même que la possibilité de focaliser un prochain suivi de sous-bassin versant sur le territoire des gorges du Cher.

Monsieur ROUSSAT décrit enfin le processus des activités du Syndicat de Production des Eaux du Cher. Tel que décrit précédemment, Monsieur ROUSSAT rappelle le travail en cours de définition de la filière de traitement, l'objectif étant d'optimiser la gestion des boues et de fait la transparence de l'activité sur la rivière et les milieux aquatiques. Il est précisé que le BDQE de l'Allier suit et valide ce travail.

En conclusion, Messieurs CHITO et VERON exposent d'une part l'intérêt de poursuivre le recueil des données et études menées afin de renforcer la diffusion des connaissances. D'autre part, ce travail pourra être mis en perspective d'une actualisation du document d'objectifs du site, dont l'échéance n'est pas encore déterminée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur CHITO lève la réunion et remercie les participants pour leurs contributions.

Exemple : Tableau de bord de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 " Gorges du Haut Cher " inféodés aux milieux aquatiques et à la ressource en eau (10/11/2011)

Espèces d'intérêt communautaire	Loutre d'Europe	Sonneur à ventre jaune	Lamproie de Planer	Toxostome	Chabot	
Nom scientifique	<i>Lutra lutra</i>	<i>Bombina variegata</i>	<i>Lampetra planeri</i>	<i>Chondrostoma toxostoma</i>	<i>Cottus gobio</i>	
Code Natura 2000	1355	1193	1096	1126	1163	
Situation nationale (source : MNHN - domaine continental)	Etat de conservation	favorable	défavorable mauvais	inconnu	défavorable mauvais	favorable
	Date d'évaluation	2007	2007	2007	2007	2007
	Aire répartition	favorable	mauvais	favorable	mauvais	favorable
	Population	favorable	mauvais	favorable	mauvais	favorable
	Habitat d'espèce	favorable	favorable	inconnu	mauvais	inconnu
	Perspectives futures	favorable	inadéquat	inconnu	mauvais	favorable
Responsabilité du site (éval.DOCOB)	important	faible	forte	forte	moyenne	
Etat des lieux du document d'objectifs (source : Mosaïque Environnement, 2004)	Etat de conservation	inconnu	très défavorable	médiocre	médiocre	médiocre
	Date d'évaluation	2004	2004	2004	1981 (CSP)	2004
	Etat des connaissances	qualitatif	qualitatif	qualitatif	qualitatif	qualitatif
	Population	une donnée recensée d'indice de présence	2 stations connues	3 stations connues	Quelques données anciennes	3 stations connues
	Habitat d'espèce	Bon	Milieu globalement peu favorable à l'espèce			
	Perspectives	colonisation	Sans objet			
	Commentaires	Les habitats sont favorables		Pressions diverses mettant en danger la survie de l'espèce sur le site	Pressions diverses mettant en danger la survie de l'espèce sur le site	Pressions diverses mettant en danger la survie de l'espèce sur le site
Mise en œuvre du document d'objectifs	Etat de conservation	favorable	défavorable inadéquat	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé
	Etat des connaissances	semi-quantitatif	semi-quantitatif	/	/	Semi-quantitatif
	Population estimée	Présence certaine sur le cours du Cher Plusieurs épreintes et empreintes relevées sur le linéaire et en amont	1 population établie sur Lignerolles	Non recensé en 2011 sur les 2 zones faisant l'objet d'une pêche électrique	Non recensé en 2011 sur les 2 zones faisant l'objet d'une pêche électrique	1 population recensée en aval du SPEC (Prat) avec pêche élect de 77 ind. (Sondage partiel - FPPMA03, sept. 09), 43 en 2011. 40 individus en 2011 à Lavault-Sainte-Anne (Moulin de Bréchaille)
	Evolution population	Inconnue	A priori stable			
	Habitat d'espèce	Bon	altéré			
	Estimation responsabilité site					
	Date/Période d'évaluation	2007-2009				
	Localisation évaluation					
	Acteur(s)	CSA, Etude pour l'extension du site Natura 2000 Haut Cher	CSA	FPPMA 03, UPB	FPPMA 03, UPB	FPPMA 03, UPB
	Programme(s)	N2000 Gorges du Ht Cher	N2000 Gorges du Ht Cher	Prog. départ. de connaissance de la faune piscicole	Prog. départ. de connaissance de la faune piscicole	Prog. départ. de connaissance de la faune piscicole
	Perspectives	colonisation	Stabilisation			
	Actions réalisées	Recherches d'indices à l'occasion de passages de terrain	Observations à l'occasion de passages de terrain. Préservation d'une station lors de la réfection du chemin du moulin Mercier à Lignerolles			
Commentaires		Peu de milieux favorables à l'espèce				

Espèces d'intérêt communautaire		Agrion de Mercure	Cuivré des Marais	Triton crêté	Ecrevisse à pieds blancs	Cordulie à corps fin
Nom scientifique		<i>Coenagrion mercuriale</i>	<i>Lycanea dispar</i>	<i>Triturus cristatus</i>	<i>Austropotamobius pallipes</i>	<i>Oxygastra curtisii</i>
Code Natura 2000		1044	1060	1166	1092	1041
Situation nationale (source : MNHN - domaine continental)	Etat de conservation	défavorable mauvais	favorable	défavorable mauvais	défavorable mauvais	Inadéquat
	Date d'évaluation	2007	2007	2007	2007	2007
	Aire répartition	mauvais	favorable	inadéquat	Inadéquat	Inadéquat
	Population	mauvais	inconnu	mauvais	mauvais	Inconnu
	Habitat d'espèce	mauvais	favorable	inconnu	mauvais	Favorable
	Perspectives futures	mauvais	favorable	mauvais	mauvais	Inadéquat
Responsabilité du site (éval.DOCOB)		faible	faible	faible	inconnu	inconnu
Etat des lieux du document d'objectifs (source : Mosaïque Environnement, 2004)	Etat de conservation	défavorable	défavorable	potentiel	potentiel	potentiel
	Date d'évaluation	2004	2002	2004		
	Etat des connaissances	qualitatif	qualitatif	Sans objet	qualitatif	Sans objet
	Population	1 station connue	1 individu contacté sur un site favorable	aucune donnée	Présence signalée sur certains affluents par les pêcheurs	aucune donnée
	Habitat d'espèce		Peu d'habitats potentiels		Présence d'habitats favorables	Présence d'habitats favorables
	Perspectives			Sans objet		
	Commentaires			Peu d'habitats favorable à l'espèce mais il est potentiel car abondant à proximité (plateau)		
Mise en œuvre du document d'objectifs	Etat de conservation	défavorable inadéquat	défavorable inadéquat	Inconnu	mauvais	Inconnu
	Etat des connaissances	semi-quantitatif	qualitatif	-	qualitatif	
	Population estimée	Une belle population sur le ruisseau des Côtes de Nerdre (hors site). Non inventorié ailleurs.	/		/	
	Evolution population	/	/			
	Habitat d'espèce	altéré	mauvais		altéré	
	Estimation responsabilité site					
	Date/Période d'évaluation	2005-2009				
	Localisation évaluation					
	Acteur(s)	CSA	Mosaïque environnement - CSA		ONEMA	
	Programme(s)	N2000 Gorges du Ht Cher	N2000 Gorges du Ht Cher		N2000 Gorges du Ht Cher	
	Perspectives	/				
	Actions réalisées	Recherche de l'espèce lors des passages sur les Côtes de Nerdre			Inventaires spécifiques menés avec l'ONEMA en 2009. Aucun individu recensé	
	Commentaires	Le ruisseau des Côtes de Nerdre semble être le seul milieu favorable à l'espèce du site	Aucun individu recensé depuis l'observation lors de la rédaction du DOCOB. La prairie à Rumex décrit dans le DOCOB est devenue une mégaphorbiaie haute.		L'espèce a, à priori, disparu d'un grand nombre de stations ou elle était connue dans tout le département de l'Allier. La sécheresse de 2003 semble en partie responsable de cette disparition.	